

Compte-rendu du conseil municipal

- 28 Mai 2020 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 22 du mois de Mai, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Exceptionnellement Monsieur Michel TARTIE, Maire de la commune, a imposé que cette séance se déroule à huis clos attendu qu'il n'aurait pas été logiquement possible d'accueillir du public en garantissant le respect des règles de distanciation sociale d'application en cette situation crise sanitaire.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- **Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.**

- **Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.**

↳ Absent représenté : aucun

↳ Absent non représenté : aucun

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillères et conseillers pour leur présence en ces circonstances pour le moins particulières. Il fait remarquer que les tables ont été installées de façon à respecter les règles de distanciation, que du gel hydroalcoolique est à disposition et que chacun est libre de mettre le masque s'il le souhaite. Etant donné que les règles de distanciation sont respectées le port du masque n'est pas obligatoire.

↳ Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

* * *

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de l'élection du Maire et des adjoints puis passe la parole Monsieur Hernandez Jean –Jacques, en sa qualité de doyen de l'assemblée.

⇒ Constitution du Conseil Municipal

⇒ Election du Maire

Monsieur HERNANDEZ, en sa qualité de doyen, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à la lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 relatifs à l'élection des conseillers municipaux, les incompatibilités et l'élection du maire.

Il fait ensuite appel à candidature pour le poste de Maire. Michel TARTIE se porte seul candidat.

Madame Nathalie MAURY et Monsieur Jean-Paul ENSALES se portent candidat pour assurer les fonctions d'assesseurs.

Après le vote à bulletin secret le résultat est :

TARTIE Michel : 12 Voix

Bulletin(s) blanc(s) : 2

Bulletin(s) nul(s): 1

En vertu des résultats ci-dessus Monsieur Michel TARTIE est déclaré Maire. A ce titre Monsieur HERNANDEZ procède à la remise de l'écharpe du Maire.

Monsieur TARTIE reprend la présidence de l'assemblée. Il explique que cette réunion sera uniquement consacrée à la constitution du conseil municipal et à la nomination des délégués. Au regard des circonstances sanitaires et des mesures encore restrictives d'application au moins jusqu'au 1^{er} juin, la réunion se doit d'être la plus courte possible. Il n'y aura donc pas de session de question diverses. Toutefois, il suggère que toute éventuelle question lui soit envoyée par mail et que suivant l'urgence à répondre à ces questions un conseil municipal pourrait être convoqué rapidement. Lors de ce prochain conseil municipal seront également présentés les délibérations du conseil municipal ayant eu lieu le 14 avril 2020.

Après échange sur la tenue des conseil municipaux dans cette salle, à l'unanimité le choix a été fait de ne pas déplacer les conseils municipaux.

⇒ Election des adjoints

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite fonctionner avec trois adjoints (et non quatre comme lors de son précédent mandat) et deux postes de délégués. Il présente les rôles et responsabilités des adjoints qu'il souhaite mettre en place et présente les candidats pour *Continuons St Paul ensemble* (MAURY Nathalie, HERNANDEZ Jean Jacques, DURCHON Christelle).

Reviendraient à Madame Nathalie MAURY les missions et délégations suivantes :

⇒ Organisation du personnel (interne et externe) qui s'occupe de l'animation au sein de l'ALAE¹, de l'école mais également de l'ensemble de la jeunesse en intégrant l'intervention des autres acteurs comme les Francas.

⇒ Vérification de l'application du cadre légal en matière de taux d'encadrement (rapport effectif interne / effectif enfant du groupe scolaire) ; Calcul du ratio Enfant / Personnel Encadrant par type de tâches sur lesquelles sont détachés des personnels internes et externes.

⇒ Suivi financier de l'ALAE et du corps enseignant.

¹ Accueil de Loisirs Associé à l'École

⇒ Préparation de son plan d'actions pour les six prochaines années en lien avec l'évolution des rythmes scolaires et des risques sanitaires révélés par le COVID-19.

Reviendraient à Monsieur Jean-Jacques HERNANDEZ les missions et délégations suivantes :

⇒ Redéfinition des rôles du personnel technique

⇒ Développement des compétences du personnel technique.

⇒ Suivi, planification et contrôle des tâches récurrentes d'entretien à réaliser sur l'ensemble de la commune.

⇒ Suivi et contrôle de la bonne utilisation du matériel communal.

⇒ S'assurer de la conformité légale des habilitations du personnel et des conformités du matériel.

⇒ S'assurer de la conformité légale et l'entretien régulier des bâtiments communaux.

⇒ Assurer le suivi financier de l'ensemble des éléments humains et matériel liés au service technique.

Reviendraient à Madame Christelle DURCHON les missions et délégations suivantes :

⇒ Répertorier les utilisations récurrentes des diverses salles (Associations ou autre)

⇒ Suivi du cimetière et de l'espace cinéraire. Assurer la mise à jour du suivi des sépultures et assurer la conformité légale de ce lieu.

⇒ Suivre, Organiser et contrôler le travail des personnels d'entretien interne et externe.

⇒ S'assurer de la conformité légale des formations du personnel et des produits d'entretien nécessaires ainsi que de leur utilisation.

⇒ Assurer le suivi financier de l'ensemble des éléments humains et matériel liés au service technique

Monsieur Philippe ACED se porte candidat pour le poste d'adjoint dont les fonctions et missions sont en lien avec le suivi des services techniques. Il dépose une liste avec son seul nom.

En l'absence de question il est procédé au vote pour fixer le nombre d'adjoints à 3 et à l'élection des adjoints. Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- **Liste Continuos Saint Paul (Madame DURCHON, Madame MAURY, Monsieur HERNANDEZ) : 13 voix**
- **Liste Saint Paul pour tous (Monsieur Philippe ACED) : 2 voix**
- **Bulletin(s) blanc(s) : aucun**
- **Bulletin(s) nul(s) : aucun**

Les 3 adjoints sont actés et La liste Continuos Saint Paul est élue.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte des élus locaux et remet aux conseillers municipaux les chapitres du CGCT² relatifs aux conditions d'exercice des mandats locaux.

² Code Général des Collectivités Territoriales

⇒ **Nomination des délégués :**

Monsieur le Maire informe qu'il nomme ce jour et s'en suivra dès demain prise des arrêtés de nomination des 2 délégués.

Madame Cathy CARALP est nommée déléguée en charge des relations et de l'accompagnement des artisans et commerçants de la commune et du suivi des toutes les régies.

Madame Laetitia MOIOLA est nommée déléguée en charge des relations sociales communales. Elle traitera tous les sujets précédemment gérés par le CCAS.³

⇒ **Indemnités des élus :**

Suite à l'organisation validée ci-dessus Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités des élus comme suit :

- Pour Monsieur le Maire une indemnité brute de 1 041 € (*mille-quarante-et-un euros*) soit 26.8% de l'indice. A noter que l'indemnité maximale pour un maire dans la strate de notre commune est de 2 006.93 € (*deux-mille-six euros quatre-vingt-treize centimes*).

- Pour Monsieur et Mesdames les adjoints une indemnité brute de 575 € (*cinq-cent-soixante-quinze euros*) soit 14.79% de l'indice. Sachant que l'indemnité maximale pour un adjoint dans la strate de notre commune est de 770.10 € (*sept-cent-soixante-dix euros dix centimes*)

- Pour Mesdames les déléguées une indemnité brute de 200 € (*deux-cents euros*) soit 5.15% de l'indice. Il n'y a pas de maximum pour les délégués, leur indemnité dépend de l'enveloppe de répartition globale.

L'indemnité annuelle pour l'ensemble des élus représenterait 37 986 € (*trente-sept-mille-neuf-cent-quatre-vingt-six euros*) sur un maximum qui pourrait être de 61 048 € (*soixante-et-un-mille-quarante-huit euros*). L'enveloppe représente donc 62% du maximum.

En l'absence de remarque ou question Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Délégations au maire :**

Etait joint à la convocation un document répertoriant les délégations du conseil municipal au Maire. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le contenu document. En l'absence de question il soumet ces délégations au vote à mainlevée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	2	0	0	15

³ Centre Communal d'Action Sociale

⇒ **Election délégué PNR⁴** :

Monsieur le Maire explique le rôle du PNR. Il fait ensuite un appel à candidature afin que soient désignés un délégué titulaire et un délégué suppléant. Messieurs Philippe ACED et Gilles COURDIL se portent tous deux candidats au poste de délégué titulaire. Madame Sophie MITRECEY et Monsieur Michel TARTIE se portent candidats au poste de délégué suppléant.

Il est procédé au vote à mainlevée

La candidature de Monsieur Philippe ACED au poste de délégué titulaire PNR obtient deux voix.

La candidature de Monsieur Gilles COURDIL au poste de délégué titulaire PNR obtient treize voix.

La candidature de Madame Sophie MITRECEY au poste de déléguée suppléante obtient deux voix.

La candidature de Monsieur Michel TARTIE au poste de délégué suppléant PNR obtient treize voix.

En vertu des résultats ci-dessus Messieurs COURDIL et TARTIE sont respectivement élus délégué titulaire et délégué suppléant PNR.

⇒ **Election délégué SDE 09⁵** :

Monsieur le Maire explique le rôle du SDE09 et fait appel à un candidat pour le poste de délégué titulaire et à un candidat pour le poste de délégué suppléant. Monsieur Didier ESTAQUE se porte candidat pour être délégué titulaire et Monsieur MILESI Christian se porte candidat pour être délégué suppléant.

La candidature de Monsieur Didier ESTAQUE au poste de délégué titulaire est soumise au vote à mainlevée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

La candidature de Monsieur Christian MILESI au poste de délégué suppléant est soumise au vote à mainlevée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	14	1	0	0	15

Messieurs ESTAQUE et MILESI sont respectivement élus délégué titulaire et délégué suppléant SDE09.

La séance est levée à 21h15

⁴ Parc Naturel Régional

⁵ Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège